



Execution provisoire d un rapport d expertise

Par **christine_old**, le **14/12/2007** à **13:35**

bonjour,

je suis actuellement en procedure pour desenclaver mon terrain.

apres une ordonnance de référé nommant un expert, aujourd'hui l expert va rendre son rapport. je me demande si je peux demander l'execution provisoire de ce qu'a decider l'expert ou alors suis je obligée d attendre le jugement de fond? en fait je voudrais savoir comment dois je faire obtenir une decision le plus vite possible etant donné que mon permis de construire a été refusé car le terrain n avait pas d accès à la voie publique.

je vous remercie d avance pour vos reponses qui m aideront beaucoup.
a bientôt

christine